

EDITO **DES ENGAGEMENTS QUI DEVRONT ÊTRE TENUS**



Francis SZPINER
Maire du 16^e arrondissement

Début 2022, la nouvelle police municipale devra être opérationnelle. Je souhaite sa réussite pleine et entière, qui suppose que les engagements pris par la Ville de Paris soient tenus. Le premier concerne les effectifs. J'ai appris récemment par l'adjoint à la sécurité d'Anne Hidalgo que les soixante agents annoncés dans le 16^e au 1^{er} janvier n'auraient pas tous la qualité de policiers municipaux : beaucoup d'entre eux seront encore des inspecteurs de sécurité de la ville de Paris (ISVP) ou des agents de surveillance de Paris (ASP), et ne deviendront policiers municipaux qu'au fur et à mesure de l'achèvement de leur formation, ce qui prendra plusieurs mois...

Le deuxième engagement consiste à donner à ces agents des locaux leur permettant de s'implanter et de s'entraîner dans l'arrondissement. Nous travaillons sur plusieurs pistes, notamment près de la Porte de Saint-Cloud. Mais il est essentiel que la Ville de Paris, quand les locaux pressentis lui appartiennent, ne les affecte pas unilatéralement à d'autres usages, compromettant ainsi l'organisation de son propre outil ! La mairie d'arrondissement, elle, prendra ses responsabilités : elle accueillera dans quelques jours la première réunion de coordination entre polices nationale et municipale, afin d'améliorer la complémentarité et l'efficacité de toutes les forces de sécurité. Les Parisiens doivent pouvoir vivre en paix dans leur ville !

FOCUS SUR **LES « PARCOURS DE TRANQUILLITÉ »**

Puisque les futurs locaux de la nouvelle police municipale n'auront pas vocation – par décision de la mairie de Paris – à accueillir du public, les patrouilles de cette police seront un moment privilégié de contact entre ses agents et la population. Rebaptisées « parcours de tranquillité » par la direction de la police municipale, ces patrouilles seront non seulement l'occasion de constater et de sanctionner les délits commis sur la voie publique, mais donneront également à tous les riverains – habitants, commerçants, gardiens d'immeuble, etc. – la possibilité de discuter avec les policiers, de les informer de la situation de leur quartier, voire de leur signaler les incivilités et infractions qui y sont commises.

Comme le prévoit la convention de coordination signée par la Maire de Paris, le Préfet de Police et la Procureure de Paris, « *le Maire d'arrondissement définit, en lien avec l'adjoint de la Maire de Paris chargé de la sécurité et de la prévention, les priorités d'intervention de la police municipale sur son territoire* ». Dans ce cadre, l'équipe municipale du 16^e est actuellement en train de définir avec la cheffe de la division territoriale de l'arrondissement les tracés de ces parcours de tranquillité.

Pour faciliter le contact avec la population, ces patrouilles se feront essentiellement à pied, même si des unités à vélo sont également prévues. Des « totems » seront installés de façon très visible à certains endroits et constitueront de véritables points de rendez-vous entre les agents et les riverains. Mais ceux-ci pourront échanger avec les policiers municipaux tout au long de leurs parcours, car l'information est aussi un facteur essentiel de sécurité et de tranquillité.



Avenue de Versailles, une patrouille de la police municipale contrôle un vendeur à la sauvette.

RENFORCER LE CONTRÔLE DES ANIMATEURS A L'ENTRÉE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Gérard GACHET
Adjoint au Maire
chargé de la sécurité

Le 15 novembre, un ou des individus ont pu s'introduire dans les écoles du 10 rue des Bauches dans la matinée et du 21 rue de Musset dans l'après-midi. Cette double intrusion a provoqué une vive et compréhensible inquiétude des parents. C'est pourquoi le maire du 16^e a organisé le 23 novembre une réunion rassemblant les responsables des APE des deux écoles, les responsables de la DASCO (direction des affaires scolaires de la ville de Paris), Isabelle Nizard, adjointe chargée des affaires scolaires, et moi-même.

Une certitude : le ou les individus en cause ont pu s'introduire dans ces écoles en se faisant passer pour des animateurs remplaçants du service périscolaire. Francis Szpiner a confirmé avoir demandé dès janvier 2021 à l'adjoint à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires de pouvoir disposer d'une liste des animateurs périscolaires et de leurs remplaçants, mise quoti-

diennement à jour pour chaque établissement. Cette demande, restée sans réponse, a été renouvelée dès le lendemain des intrusions.

Les participants à la réunion ont rappelé que les gardiens des écoles doivent disposer d'une telle liste afin de vérifier l'identité de ces personnes et leur présence sur la liste. Et qu'une personne n'y figurant pas ne doit pas pouvoir pénétrer dans l'établissement sans une vérification préalable du chef d'établissement et/ou du responsable du périscolaire. Il en va de la sécurité de nos enfants !



Les représentants des parents d'élèves à la mairie le 23 novembre.

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

Eclairage public

À la suite d'un changement de prestataire décidé par la ville de Paris, les panaches se multiplient dans le réseau d'éclairage public, notamment dans le 16^e. Vanessa Edberg, adjointe au maire du 16^e en charge de la voirie, de la sécurité routière et des transports, suit quotidiennement la situation et transmet au nouveau prestataire tous les signalements de dysfonctionnements envoyés par les riverains.

Mauvaise rencontre

Le 19 novembre, un jeune homme, qui échangeait avec une jeune femme sur un site de rencontres, croyait venir la retrouver boulevard Suchet. Deux individus l'attendaient en fait dans le hall de l'immeuble et l'immobilisaient à l'aide d'un taser avant de le rouer de coups et le dépouiller. Mais une patrouille de police se trouvait à proximité et interpellait les deux agresseurs en fuite, qui ont été déferés et placés sous contrôle judiciaire.

Majeurs repérés

Chiffres révélateurs donnés par la nouvelle procureure de Paris, Laure Beccuau. La Préfecture de Police transmet systématiquement aux trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) les empreintes digitales des jeunes délinquants se présentant « mineurs isolés ». Sur 2000 séries d'empreintes ainsi transmises depuis le début 2021, 600 ont donné lieu à un retour. Sur ces 600, plus de 90% appartiennent en réalité à des majeurs !

Livreurs en deux-roues



Après la réunion du 22 octobre (notre lettre du mois dernier) avec les représentants d'UberEats et Deliveroo, Jérémie Redler, premier adjoint, Rodolphe Borgniet, adjoint au commerce, et Gérard Gachet se sont rendus place de Passy avec le commissaire central du 16^e et la direction de McDonalds France pour échanger avec les riverains et les commerçants au sujet des nuisances provoquées par des livreurs en deux-roues dans le quartier. Fermeture de certains accès, charte de bonne conduite, « zones blanches » interdisant par endroits la prise de commandes : des solutions émergent qui devraient permettre d'améliorer sensiblement la situation.

Mineurs isolés

Le 25 novembre 2021 vers 4h du matin, les policiers interpellaient un individu qui sortait du restaurant Golden Spoon, rue Lauriston, avec à la main une bouteille d'alcool et une béquille. La vitre du restaurant était brisée et la caisse vidée. Un

autre restaurant, le Bistrot Bassano, ayant déposé plainte pour les mêmes faits un jour auparavant, la vidéoprotection révélait que l'individu interpellé, un « mineur » étranger isolé, était bien l'auteur du vol commis la veille. Deux autres mineurs isolés, qui rodaient près des commerces rues Lalo et Pergolèse, étaient sous surveillance policière. Ils pénétraient dans le restaurant Le Toucan en soulevant le rideau métallique et en fracturant la porte d'entrée. Interpellés à la sortie en possession d'un coffre-fort, ils étaient placés en garde à vue et déferés à la justice.

Centre de commandement

A l'invitation du commissaire général Michel Felkay, directeur de la Police municipale de Paris, Francis Szpiner, Jérémie Redler et Gérard Gachet ont visité le 4 novembre le nouveau centre de commandement de la police municipale. Un atout supplémentaire, notamment grâce à la vidéo-verbalisation, contre les incivilités et la délinquance routière.

16, la lettre d'information sécurité du seizième arrondissement

Lettre mensuelle éditée par la Mairie du 16^e - Numéro 13 | Décembre 2021

.....
Directeur de publication : Vincent GOSSARD

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Guillaume VALLOT / Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

Pour recevoir cette lettre par mail
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>